

Membres de la Commission

Président  
de la Commission



Jerzy Chróścikowski  
(PiS)

Vice-président  
de la Commission



Ireneusz Niewiarowski  
(PO)



Małgorzata Adamczak  
(PO)



Przemysław Błaszczak  
(PiS)



Michał Boszko (PSL)



Lucjan Cichosz (PiS)



Henryk Górski (PiS)



Andrzej Grzyb (PO)



Kazimierz Jaworski (PiS)



Sławomir Kowalski (PO)



Jan Olech (PO)



Zdzisław Pupa (PiS)



Eryk Smulewicz (PO)



Henryk Stokłosa (N)



Grzegorz  
Wojciechowski (PiS)

La Commission a la charge des questions concernant la production agricole, la transformation des produits agricoles, le marché agricole, la restructuration et la modernisation de l'agriculture et de son environnement. La Commission s'occupe également, entre autres, du développement rural multifonctionnel, de l'infrastructure des territoires ruraux, des problèmes financiers de l'agriculture, du commerce extérieur des produits agricoles et alimentaires, de la forme de propriété agricole, des problèmes sociaux de la population agricole ainsi que des organisations et institutions agricoles.

La Commission de l'agriculture et du développement rural, comme les autres commissions du Sénat, examine la loi budgétaire dans le domaine de ses compétences et transmet l'opinion sur la loi à la Commission du budget et des finances publiques, qui a l'exclusivité de présenter le rapport sur le budget à la séance plénière du Sénat.

Au Sénat de la VIIe législature (2007-2011), la Commission de l'agriculture et du développement rural est l'une des 16 commissions permanentes.

(PO) Groupe parlementaire Plateforme civique  
(PiS) Groupe parlementaire Droit et Justice  
(PSL) Groupe parlementaire Parti paysan polonais  
(N) sans parti

La Commission de l'agriculture et du développement rural succède aux commissions du Sénat de la IIe République de Pologne (1922-1939). A l'époque, les questions agricoles furent traitées par la Commission de l'économie sociale et la Commission agricole. Après la Seconde guerre mondiale, le Sénat n'a pas repris ses fonctions car il fut supprimé suite à la falsification par les communistes du référendum national de 1946.

Le Sénat, rétabli en 1989, confia tout d'abord les questions de l'agriculture à la Commission de l'économie nationale, et en 1990 institua la Commission permanente de l'agriculture. En 2005, le Sénat constitua la Commission de l'agriculture et de la protection de l'environnement, pour revenir, en 2008, à la solution précédente. Les travaux de la Commission de l'agriculture et du développement rural correspondent au champ des questions relevant avant tout du ministère de l'Agriculture et du développement rural. Aux réunions de la Commission participent souvent, outre les représentants du gouvernement, les représentants des producteurs, des organisations agricoles et des syndicats.

### La Commission lors des six premières législatures du Sénat rétabli (1989-2007)

L'activité de la Commission dans les années 90 du XX<sup>e</sup> siècle avait lieu durant une période de profonde transformation du système de l'Etat ainsi que de l'intégration de la Pologne à l'Union européenne. La Commission prenait connaissance des solutions de la politique agricole commune de l'Union européenne et analysait leur influence sur l'agriculture polonaise. On consacra beaucoup d'attention aux travaux préparatoires et de mise en pratique liés à l'utilisation de l'aide de préadhésion, et après l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne - à l'utilisation des fonds destinés au développement des espaces ruraux et de l'agriculture dans les pays membres. La Commission suivait la mise en pratique en Pologne du programme SAPARD et du

Système intégré de gestion et de contrôle, en prêtant une attention particulière à la nécessité de perfectionner les procédures liées aux demandes des agriculteurs ainsi que des procédures du Système d'identification et d'enregistrement des animaux. La Commission se chargea du suivi continu de la réalisation des principes de distribution des aides à l'agriculture dans le cadre de la politique agricole commune et des fonds structurels accessibles.

Outre les solutions communautaires dans l'agriculture et la problématique du système de pensions structurelles, la Commission s'intéressait en particulier aux problèmes nationaux: le processus d'activation sociale et professionnelle des habitants de la campagne, le développement des entreprises dans les espaces ruraux, le marché du travail dans l'agriculture et dans les espaces ruraux, la sécurité et l'hygiène du travail ainsi que la protection vétérinaire de la santé publique, le développement de technologies sûres assurant la baisse des coûts de production ainsi que la sécurité, la qualité et la valeur nutritive des produits alimentaires et des fourrages.

Dans le cadre des travaux législatifs, la Commission, conjointement avec les autres commissions, a préparé le projet de loi sur l'amendement de la loi sur la gestion des biens immobiliers agricoles du Trésor de l'Etat ainsi que le projet de loi sur le changement des bioéléments utilisés dans les carburants et les biocarburants liquides. Les deux lois furent adoptées par le parlement.

### La Commission lors de la VIIe législature du Sénat (2007-2011)

Durant la législature actuelle du Sénat, la Commission poursuit les travaux liés à la réforme de la politique agricole commune et à la politique commune de la pêche de l'UE. La Commission entreprend des travaux servant l'amélioration de la production agricole, la condition de l'industrie agro-alimentaire et les échanges commerciaux. Avec une préoccupation particulière, la Commission suit les transformations de propriété dans les établissements de l'industrie agro-alimentaire et leur influence sur l'état des ressources des matières

premières. Les travaux de la Commission doivent servir à créer en Pologne un secteur agricole moderne, dynamique et concurrentiel et à assurer aux agriculteurs polonais des conditions de production agricole conforme aux principes de la bonne culture agricole.

La Commission suit en permanence les activités ayant trait à l'organisation commune des marchés agricoles de l'UE dans le domaine des cultures des champs, des produits horticoles, d'origine animale et transformés, ainsi qu'à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés. Elle présentait plusieurs fois sa position sur la politique agricole commune de l'Union européenne dans les années 2013-2020. Après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la Commission participe aux travaux du parlement polonais qui élabore les opinions sur les documents de l'Union européenne relatifs à l'agriculture et aux marchés agricoles.

### Activité non législative

La Commission organise des séminaires et des conférences sur les questions importantes pour la société et l'Etat qui donnent parfois naissance à un débat public. Les conférences organisées ces dernières années avaient pour objet le soutien financier de l'agriculture et des espaces ruraux dans les années 2007-2013, la protection de l'environnement dans l'Union européenne, l'alimentation biologique, les perspectives de l'industrie laitière polonaise durant la période de changements dans la politique agricole commune et l'économie de l'eau à la campagne et dans l'agriculture.

Dans le cadre de la coopération internationale, la Commission a organisé en 2008 une rencontre des commissions de l'agriculture des parlements des pays du Groupe de Visegrad (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie) élargi par la Bulgarie et la Roumanie, consacrée, entre autres, à la revue de la Politique agricole commune Health Check. Les membres de la Commission participent aux rencontres internationales, entre autres, celles sur la réforme de la politique agricole commune et sur les perspectives du soutien financier pour la pêche et l'aquaculture.